

COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION ÉCONOMIQUE PLAN DE TRAVAIL

1. Communication et interprétation des lignes directrices

Type de renseignements/ Participants	Mesure : Quoi/D'ici quand/Comparé aux conditions de base	« Façon de faire » suggérée	Plan d'action/État en date du 7 juin 2004
1.1 Ligne directrice/politique relatives au contenu ou au format des demandes d'homologation		1.1.1 Annoncer la date d'entrée en vigueur.	En vigueur. TERMINÉ
		1.1.2 Date d'entrée en vigueur : six mois après la publication.	Il s'agit de la politique en vigueur à l'ARLA depuis l'été 1998. TERMINÉ
		1.1.3 Indiquer la date d'entrée en vigueur dans la ligne directrice.	En vigueur. TERMINÉ
		1.1.4 Conformité facultative avant la date d'entrée en vigueur.	Voir 1.1.2 TERMINÉ
		1.1.5 Mise à jour hebdomadaire/mensuelle d'Internet.	Dès que la publication des documents est autorisée, ils sont automatiquement affichés dans la page Web. En vigueur depuis le printemps 1998. TERMINÉ
		1.1.6 Pas de modification aux exigences en matière de données à moins de normes de l'OCDE ou des États-Unis.	Le Sous-comité technique prendra les mesures requises. TERMINÉ
1.2 Projets de décisions réglementaires			SUPPRIMER
1.3 Compte rendu des réunions du CCGE		1.3.1 Dans le Web.	Le Comité a décidé d'appliquer cette mesure à compter de la réunion du 2 novembre 1998. TERMINÉ

Type de renseignements/ Participants	Mesure : Quoi/D'ici quand/Comparé aux conditions de base	« Façon de faire » suggérée	Plan d'action/État en date du 7 juin 2004
1.4 Tous les renseignements		1.4.1 Méthode d'examen pour les communications.	A) Le secrétariat du comité distribuera des renseignements aux membres. TERMINÉ
			B) Des renseignements reçus à l'ARLA font l'objet d'une autorisation du président de l'industrie afin de s'assurer que l'opinion qui fait consensus au sein des membres de l'industrie soit bien représentée. TERMINÉ
			C) Trouver les voies d'acheminement des demandes de renseignements techniques. TERMINÉ
			D) Refondre le site Web de l'ARLA. En vigueur le 1 ^{er} novembre 1998, le site Web sera révisé et amélioré. Il sera également interactif et convivial. TERMINÉ
			E) Refonte des documents réglementaires. Toutes les publications de l'ARLA font l'objet d'une réorganisation afin de les rendre plus conviviales. Date visée : janvier 1999. TERMINÉ
			F) Des discussions portant sur la stratégie de communication, selon les besoins déterminés par les associations de l'industrie, la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et l'ARLA. TERMINÉ

Type de renseignements/ Participants	Mesure : Quoi/D'ici quand/Comparé aux conditions de base	« Façon de faire » suggérée	Plan d'action/État en date du 7 juin 2004
			<p>G) Communiquer les résultats des travaux du CCGE et de ses groupes de travail aux demandeurs d'homologation qui ne sont pas membres des associations représentées au CCGE. Le groupe des communications de l'industrie doit répertorier les éléments qui seront affichés dans le site Web, notamment un avis concernant le site Web dans les autres envois postaux.</p> <p style="text-align: right;">TERMINÉ</p>
		1.4.2 Consultation	<p>Discussions sur les méthodes et les mécanismes de consultation qui devraient être tenues dans le contexte des points de l'ordre du jour approprié.</p> <p style="text-align: right;">EN COURS</p>

2. Évaluation de la demande d'homologation

Objectif	Mesure : Quoi/Par/Quand/Comparé aux conditions de base	« Façon de faire » suggérée	Plan d'action/État en date du 7 juin 2004
----------	--	-----------------------------	--

<p>2.1 Réduire le délai de traitement des demandes d'homologation</p>		<p>2.1.1 Créer une nouvelle catégorie (B1) pour les modifications mineures aux étiquettes et à la formulation.</p>	<p>Le 3 novembre 1999, le Groupe de travail a présenté son rapport au Comité de gestion de l'Agence (CGA), et il a proposé un plan pour déterminer les catégories de demandes et 13 recommandations. On a accepté ce plan et ces recommandations à l'exception de ce qui suit :</p> <p>Recommandation 8 - Acceptée mais son application est reportée à une date ultérieure. Recommandation 9 - Acceptée en principe mais reportée d'un an.</p> <p>Le rapport a été présenté au CCGE le 16 novembre 1999.</p> <p>On doit surveiller l'application des recommandations et faire rapport à intervalles réguliers au CGA et au CCGE.</p> <p>Le premier rapport régulier présenté à la réunion au CCGE du 4 mai 2000.</p> <p>Cueillette de statistiques. Les premiers résultats montrent que le système fonctionne. On s'inquiète toutefois d'une augmentation récente du volume des demandes, attribuable aux utilisations multiples et aux mélanges en cuve. Cueillette de données pour déterminer l'importance de ce phénomène.</p> <p>Le statut des documents suivants est :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Lignes directrices sur le choix de la catégorie adéquate des demandes d'homologation de produits antiparasitaires; on se prépare à les publier et également à les afficher dans le Web. 2. Les examens de l'efficacité des demandes de la catégorie C (150 jours) sont terminés et les résultats sont publiés en juillet 2002, autant dans les sites d'homologation que dans LÉDÉNET. <p style="text-align: right;">TERMINÉ</p>
---	--	--	--

		2.1.2 Établir un nouvel échéancier (4 mois) pour les nouveaux fabricants. (C'est-à-dire le nouveau lieu de fabrication pour le titulaire existant).	L'ARLA s'en occupe, bien qu'on ait besoin d'une meilleure description de ce sujet. On doit réaliser une analyse plus étendue. Des rapports seront fournis au CCGE au besoin. EN COURS
		2.1.3 Établir un nouvel échéancier (6 mois) pour les examens de l'efficacité (pour quelle catégorie de demandes?); éliminer l'examen des données relatives à l'efficacité - sommaires seulement; éliminer les examens de l'efficacité.	Le délai est de 150 jours pour une demande parfaite. Voir la Note réglementaire 2002-04 - Examen de l'efficacité des produits pour les demandes de la catégorie C. TERMINÉ
		2.1.4 Fusionner les niveaux d'examen B et C en un seul examen préliminaire de 45 jours.	Lien avec la recommandation 12 du rapport Nephin. L'ARLA ne fusionnera pas les niveaux B et C parce que cette démarche présente des problèmes d'ordre scientifique. L'objectif de l'ARLA était de simplifier le processus d'examen. Les présentations de l'ARLA permettront une surveillance par le CCGE. TERMINÉ
		2.1.5 Accepter les « travaux en cours » pour les examens conjoints.	Communiquer avec le Comité technique de l'IPC pour savoir s'il y a encore un problème. TERMINÉ
2.2 Examen des étiquettes		2.2.1 Éliminer l'examen de l'étiquette imprimée finale.	A. Rapport final du Groupe de travail publié en mai 1998. On doit mettre en oeuvre toutes les recommandations d'ici le 1 ^{er} novembre 1998. B. En novembre 1998, on doit publier une note réglementaire visant l'application des recommandations du Groupe de travail. TERMINÉ

2.3 Copies d'étalon		2.3.1 Permettre au titulaire d'homologation de la copie d'étalon de présenter toutes les données sauf les formulaires des spécifications du produit; le titulaire d'homologation de l'étalon fournit séparément le formulaire confidentiel des spécifications du produit.	<p>On a rédigé et examiné une proposition avec l'industrie. On attend maintenant la réponse de l'industrie sur deux points.</p> <p>Réponse reçue en février 2000. Il faudra une autre réunion du Groupe de travail.</p> <p>Rédaction de l'ébauche d'un projet de directive qui tient compte de cette réponse.</p> <p>L'ébauche de projet de directive est examinée par le Comité de gestion de l'Agence.</p> <p>L'ARLA vérifie la question plus vaste des produits précédents et la manière d'aborder ces applications. Cela comprend les demandes d'homologation des copies d'étalon. Les rapports seront fournis au CCGE au besoin. (IDENTIFIER LA QUESTION ORIGINALE - DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉTIQUETAGE? MESURE CROPLIFE ET ACPCS)</p> <p style="text-align: right;">EN COURS</p>
		2.3.2 Envoi ou non d'un avis	<p>On a publié le projet de directive le 16 février 2000. La période de consultation a pris fin au début d'avril. En général, les commentaires reçus appuyaient l'expansion du programme et comportaient des remarques sur des points particuliers et généraux. Le choix des dates peut dépendre de la publication de la politique proposée sur les produits de formulation.</p> <p>La directive d'homologation concernant les avis a été publiée le 27 avril 2001. La directive de la politique sur les produits de formulation est en cours de traduction et révision.</p> <p style="text-align: right;">TERMINÉ</p>
2.4 Homologation des usages limités à la demande des utilisateurs		2.4.1 Accepter les données de l'EPA sans reformatage.	<p>On vise cet objectif général, c.-à-d. des sommaires exhaustifs/modèle de l'OCDE, avec des examens.</p> <p style="text-align: right;">TERMINÉ</p>
		2.4.2 Examen des sommaires seulement.	<p>Accord de principe, si les sommaires sont utiles.</p> <p style="text-align: right;">TERMINÉ</p>

<p>2.5 Présentation de demandes d'homologation de qualité par l'industrie</p>	<p>Au cours d'une période définie, améliorer de % le taux d'acceptation des demandes présentées pour la première fois à l'examen préliminaire (portant notamment sur la qualité)</p>	<p>2.5.1 Présentation de demandes d'homologation de qualité par <i>l'industrie</i>, en temps opportun.</p>	<p>L'IPC a créé un groupe de travail sur les lacunes communes des examens préliminaires et la façon de les éviter. Le CMCS doit consulter l'IPC.</p> <p>Le 4 mai 2000, le CCGE a recommandé la création et la mise en service d'un groupe de travail officiel ARLA-Industrie sur l'examen préliminaire des demandes.</p> <p>Le groupe de travail de l'ICPC, du CMCS et de l'ARLA a été établi. Le 4 décembre 2000, Allan Brown a fait un rapport d'étape où il a proposé des mesures pour évaluer l'état d'avancement des travaux afin que le groupe de travail puisse en discuter.</p> <p>L'ARLA a lancé un site Web pour traiter électroniquement les demandes d'homologation. La traduction des CODO va y être affichée (voir 2.5.4).</p> <p>La première série de questions fréquemment posées sera publiée en 2001.</p> <p>Le 9 mai 2001, un indicateur de qualité de demandes d'homologation a été établi.</p> <p>La première semaine de novembre 2001, le site Web pour le traitement électronique des demandes d'homologation, EDDENet, a été lancé. Il y avait plus de 30 participants de l'industrie. Le projet pilote EDDENet a débuté pour tous les titulaires en juillet 2002 et a été déplacé vers une plate-forme de l'ARLA en novembre 2002. Le travail est actuellement en cours afin de faire la transition d'une projet « pilote » vers un site complètement opérationnel.</p> <p>Le travail est en cours concernant l'amélioration des réseaux de distribution des services en intégrant des outils EDDENet dans un Système réglementaire en ligne de l'ARLA (SRELA), qui est exhaustif. Ce SRELA est élaboré à partir des renseignements fournis par les participants de l'industrie au projet pilote.</p> <p style="text-align: right;">EN COURS</p>
--	--	--	--

		2.5.2 L'industrie prévoit l'inclusion du dossier normalisé international, du sommaire exhaustif normalisé des données, ainsi que du sommaire exhaustif des données.	Accord de principe. TERMINÉ
		2.5.3 Les directeurs de l'étude de l'industrie remplissent les formulaires d'examen préliminaire.	Accord de principe. EN COURS
		2.5.4 <i>L'ARLA</i> doit améliorer la communication des exigences en matière de données.	Le Groupe de travail ARLA-IPC doit préparer des listes de vérification pour tous les points de l'examen préliminaire : A. Le Groupe de travail examine les lacunes communes du processus d'examen préliminaire. B. Le Groupe de travail surveille les progrès accomplis dans l'examen des statistiques. C. Les tableaux CODO et les formulaires d'examen préliminaire sont disponibles sur demande. D. Les tableaux CODO et les formulaires d'examen préliminaire sur les semences et les usages alimentaires sont à la traduction et seront affichés dans le Web en juillet 2001. E. Certains des tableaux CODO sont maintenant dans Internet. Les autres tableaux CODO sont à la traduction en français et on s'attend à ce qu'ils soient prêts d'ici la fin de janvier 2003, moment où on affichera le dernier groupe dans le Web. F. Tous les tableaux CODO sont maintenant disponibles en français et en anglais dans le site Web de l'ARLA et d'EDDNet. Chaque site Web est lié à un registre central unique à l'intérieur du Carnet de travail et contenant tous les 34 tableaux CODO, afin de s'assurer que les utilisateurs reçoivent la version la plus à jour de toutes les sources. TERMINÉ
2.6 Divulgarion des produits de formulation			L'IPC prépare sa politique. EN COURS

<p>2.7 Administration par l'industrie des dispositifs de sécurité à l'épreuve des enfants et pour la conception d'emballages</p>		<p>2.7.1 Dispositifs de sécurité à l'épreuve des enfants</p>	<p>Le Groupe de travail F/P/T sur la classification s'est réuni en décembre 1999 et il attend les résultats des autres activités pour entreprendre ses activités.</p> <p>À cause de la charge de travail, aucun progrès n'a été accompli. L'ARLA suit l'élaboration des critères des dispositifs de sécurité à l'épreuve des enfants. L'ARLA attend les négociations du Système mondial harmonisé pour prendre une décision. À discuter à la prochaine réunion du CCGE.</p> <p>Le règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs a été établi le 1^{er} octobre 2001. Les critères du RPCCC (p. ex. : valeurs d'interruption) ne sont pas complètement conformes au SGH qui a été complété récemment. Une réunion interministérielle du SGH est prévue pour décembre 2001 afin de discuter de la mise en oeuvre du SGH au Canada. Au cours de l'élaboration d'un plan de mise en oeuvre par le Canada, les différences entre les critères du RPCCC et du SGH devront être évaluées. Au cours de ces discussions, le problème des dispositifs de sécurité à l'épreuve des enfants sera examiné.</p> <p>Les membres du Sous-comité d'experts sur le Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU se rencontreront en juillet et en décembre 2002 pour terminer les documents du SGH (c.-à-d. l'étape de conception du SGH). On s'attend à une mise en oeuvre des pays d'ici 2008. Le comité interministériel sur le SGH travaillera probablement à l'élaboration d'un plan de mise en oeuvre pour le Canada en 2003.</p> <p>Les secteurs de réglementation canadiens (en date du 9 janvier 2003) réalisent des comparaisons détaillées des systèmes existants avec le SGH. L'analyse du secteur sera incluse dans un document de travail de mise en oeuvre du SGH canadien qui doit faire l'objet d'une consultation auprès des intervenants au printemps 2003.</p>
---	--	--	---

			<p>Un atelier a eu lieu le 15 octobre afin de recueillir les données des intervenants liées aux préoccupations ou questions et solutions possibles sur le transport des marchandises dangereuses (TMD), le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), les biens de consommation et les pesticides. Des groupes de travail sectoriels seront établis pour explorer des aspects de la mise en oeuvre.</p> <p style="text-align: right;">EN COURS</p>
		<p>2.7.2 Conception d'emballages</p>	<p>1) Problème des adjuvants en excès : l'Institut pour la protection des cultures (IPC) s'est engagée à aborder le problème des adjuvants en excès et a mettre de côté la conception d'emballages pour les produits formulés d'ici 2005.</p> <p>Le 4 mai 2000, le CCGE a demandé un rapport de CropLife pour la prochaine réunion.</p> <p>Un rapport de mise à jour a été présenté au CCGE le 4 décembre 2000 (voir le compte rendu). L'ARLA a demandé un rapport sur les échéances prévues pour les travaux à venir en vue de respecter l'échéance de 2005.</p> <p>En date du 9 mai 2001, toutes les sociétés participantes ont fait part de leurs projets à l'ARLA.</p> <p style="text-align: right;">EN COURS</p>

			<p>2) Problème avec les noms : Les provinces ont demandé (en janvier 2002) à CropLife de fournir une mise à jour des noms de produits, de leurs matières actives et de leurs nos d'homologation.</p> <p>La réponse de CropLife (reçue en juillet 2002), suggère qu'en ce qui a trait aux renseignements sur les « noms conceptuels », les producteurs et les provinces devraient consulter les indicateurs provinciaux des cultures, qui font l'objet d'une mise à jour régulière. Ils fournissent des listes détaillées des « noms conceptuels », des composants, des cultures, des mauvaises herbes et des doses d'emploi.</p> <p style="text-align: right;">TERMINÉ</p>
<p>2.8 Harmoniser les exigences relatives aux données, les protocoles et les outils électroniques avec ceux des organismes de réglementation internationaux afin de réduire :</p>			

<p>a) Les coûts pour l'ARLA</p>		<p>2.8.1 Protocoles harmonisés.</p>	<p>Harmonisation (tout en préservant les différences essentielles) dans les domaines clés (p. ex. pour les grandes cultures). Il reste des différences notoires dans des domaines non agricoles et on doit tenter de les harmoniser. On s'est entendu sur plusieurs modifications techniques, mais aux États-Unis, les processus administratifs nécessaires pour officialiser ces accords sont longs et laborieux.</p> <p>Le travail sur les modèles de l'OCDE des produits antiparasitaires chimiques (dossier et monographie) est terminé. Le Canada accepte les demandes d'homologation en format papier et électronique de l'OCDE. L'ACMSC va proposer un projet pilote d'utilisation du format de l'OCDE pour les demandes d'homologation des catégories B ou C.</p> <p>En ce qui concerne les demandes d'homologation électroniques, le GTT de l'ALÉNA est d'accord sur l'utilisation du format PDF comme norme et outil d'examen. L'EPA et l'ARLA travaillent conjointement avec l'industrie à des projets pilotes. Une demande d'homologation électronique de l'OCDE a été reçue comme examen conjoint.</p> <p>En date du 9 janvier 2003, l'ARLA a reçu 18 demandes électroniques complètes. La nouvelle utilisation des moyens électroniques augmente lentement et la plupart des demandes contiennent certains éléments électroniques - comme par exemple des formulaires et des étiquettes.</p> <p>L'ARLA a déclaré le 26 novembre 2003 qu'elle attendait, dans les 4 à 6 mois suivants, trois demandes électroniques importantes de catégorie A.</p> <p style="text-align: right;">EN COURS</p>
---------------------------------	--	-------------------------------------	--

		<p>2.8.2 Utilisation d'outils d'examen électroniques.</p>	<p>L'essai pilote de l'ARLA a clairement montré que le format PDF interactif offre les fonctions requises pour l'évaluation des données et pour la production de rapports d'évaluation. Ce n'est pas le cas du CADDY. L'ARLA et l'EPA ont préparé un rapport sur les projets pilotes, qui indique leur position unifiée quant à l'utilisation du format électronique normal PDF.</p> <p>D'après nos renseignements, non seulement les organismes de réglementation sont avantagés par des demandes en format électronique interactif, mais on note aussi des gains en productivité pour l'industrie à cause de modifications apportées au déroulement du travail et au processus d'assemblage, lorsqu'on passe à un système électronique de formulaires de demande.</p> <p>L'ARLA, l'EPA et le Mexique collaborent aux études pilotes et aux essais de solutions électroniques, notamment pour les demandes en format interactif PDF. L'industrie est un partenaire clé pour ces études pilotes.</p> <p>L'ARLA a publié quatre documents d'orientation; on peut en demander des copies à l'ARLA et en obtenir dans le site Web de l'ARLA. On s'attend à ce que ces documents soient modifiés avec le temps et on prévoit des mises à jour régulières. On a reçu des commentaires des industries américaine et canadienne.</p>
--	--	--	---

		<p>Document d'orientation à l'intention des demandeurs pour la préparation de demandes d'homologation électroniques - Partie I : Aperçu).</p> <p>Document d'orientation à l'intention des demandeurs pour la préparation de demandes d'homologation électroniques - Partie II : Guide pour l'industrie pendant l'étape de l'étude pilote.</p> <p>Document d'orientation à l'intention des demandeurs pour la préparation des demandes d'homologation électroniques - Partie III : Document d'orientation sur les exigences fonctionnelles des évaluateurs pour l'évaluation des dossiers électroniques.</p> <p>Document d'orientation à l'intention des demandeurs pour la préparation des demandes d'homologation électroniques - Partie IV : Document d'orientation pour la préparation de documents en vue de l'échange électronique.</p> <p>L'ARLA a fait l'essai avec les titulaires d'un site pilote d'homologation appelé EDDENet. On espère que ce site va donner accès aux outils requis pour aider à compiler des demandes d'homologation électronique de grande qualité.</p>	
			<p>Récemment, un essai à été réalisé au moyen du format XML (langage de balisage extensible). Il s'agit d'un grand pas en avant, puisqu'un environnement XML fournit une longue durée de maintien des dossiers électroniques et une grande sécurité.</p> <p>L'industrie s'est montrée intéressée à travailler avec l'ARLA afin de normaliser les étiquettes électroniques et d'accélérer les examens.</p> <p>Des rapports réguliers ont été présentés et continueront d'être présentés au CCGE.</p> <p style="text-align: right;">EN COURS</p>

		2.8.3 Examen conjoint.	Examen du cyprodinil terminé en 12 mois. On n'a refusé aucune demande d'examen conjoint à ce jour. TERMINÉ
		2.8.4 Partage des tâches	SUPPRIMER
b) Coûts pour l'industrie		2.8.5 Harmonisation des exigences relatives aux données, des cartes des zones et de la numérotation des demandes et du format.	SUPPRIMER
		2.8.6 Demande en format électronique.	SUPPRIMER

3. Recouvrement des coûts

Objectif

Établir une structure tarifaire qui :

- procure à l'Agence les revenus nécessaires pour qu'elle puisse remplir son mandat d'une manière efficace et efficiente;
- tienne compte de l'impact économique subi par les intervenants;
- ne gêne pas l'accès aux produits antiparasitaires, ce qui est important notamment pour les produits à usages limités;
- soit peu coûteuse à administrer.

Objectif	Mesure : Quoi/D'ici quand/ Comparé aux conditions de base	« Façon de faire » suggérée	Plan d'action/État en date du 7 juin 2004
3.1 Réduire les tarifs du PHULDU		3.1.1 Réduire le recouvrement des coûts à un tarif nominal (le tarif actuel du PHULDU équivaut à 10 % du tarif normal).	SUPPRIMER

4. Propriété des données

Objectif	Mesure : Quoi/D'ici quand/ Comparé aux conditions de base	« Façon de faire » suggérée	Plan d'action/État en date du 7 juin 2004
<p>4.1 Transférer à l'industrie la responsabilité de la propriété des données</p>			<p>Une proposition conjointe ARLA/industrie fera l'objet d'une consultation plus étendue en juin 2000.</p> <p>Le 4 mai 2000 : échéance de la proposition conjointe reportée à décembre 2000.</p> <p>D'autres mises à jour ont été présentées le 4 décembre 2000, le 9 mai 2001 et le 1^{er} novembre 2001. Des consultations plus générales sont prévues pour 2002. Avant de procéder aux prochaines étapes, une décision de l'ARLA est attendue sur la possibilité de réviser la politique sans des mesures législatives.</p> <p>Le Groupe de travail Homologation spécifique par produit (HSP) de l'industrie révisé l'ébauche no 12 en se fondant sur les dernières données de l'ARLA. On prévoit avoir terminé l'achèvement de l'ébauche no 12 en juillet 2002.</p> <p>Le Groupe de travail HSP de l'industrie révisé l'ébauche no 15. La date visée de soumission de l'ébauche no 16 (finale) est mai 2003.</p> <p>Le Groupe de travail HSP de l'industrie a soumis sa dernière ébauche à l'ARLA en décembre 2003. Les discussions et les examens continuent et les rapports, seront présentés au CCGE au besoin.</p> <p style="text-align: right;">EN COURS</p>